

Perpignan le 16 JAN. 2019

A l'attention des membres TITULAIRES représentants :
- les Collectivités Territoriales et Etablissements Publics
- le personnel

A l'attention des membres SUPPLEANTS représentants :
- les Collectivités Territoriales et Etablissements Publics
- le personnel

**A l'attention des responsables départementaux
des organisations syndicales siégeant au C.T.**

*Comité Technique
Dossier suivi par : S. CANTIER
Tél. : 04.68.34.86.29*

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que la réunion extraordinaire (Procédure article 30-1 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics) du COMITE TECHNIQUE se tiendra le :

Lundi 28 janvier 2019 à 09h00 au CENTRE DE GESTION

ORDRE DU JOUR

I – Désignation des secrétaires de séance.

II – Organisation des administrations.

A – Délibération sur la mise en place du RIFSEEP.

Les dossiers sont transmis uniquement sur le site du CDG66.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes meilleures salutations.

Pour le Président Robert GARRABE
Par délégation
Le Directeur
Franck FRANCERIES

